

## Méthodologie

### Présentation du Mouvement Européen

Le Mouvement Européen – France se mobilise depuis 1949, à travers toutes les générations, pour faire vivre un débat public pluraliste sur l'Europe. Il déploie ses activités autour de la pédagogie, de l'organisation de dialogues citoyens et de la formulation de propositions pour construire l'Europe.

Il rassemble des milliers de bénévoles réuni(e)s au sein de 56 sections locales, 23 associations nationales ainsi qu'un collège de personnalités qualifiées. Héritier de l'esprit des pères fondateurs de l'Europe, le Mouvement est le premier acteur de la société civile en France sur les enjeux européens.

### Présentation de la démarche

En vue des élections du 26 mai 2019, le Mouvement Européen a souhaité établir le bilan d'action des député(e)s français(es) élu(e)s au Parlement européen sur la période 2014 – 2019 pour permettre au public intéressé par les affaires européennes, mais non-initié aux particularités techniques et législatives, de déchiffrer le travail des parlementaires lors des 5 dernières années.

### Sources des informations

Toutes les informations utilisées dans cette fiche sont disponibles en accès libre sur les sites du Parlement Européen, les sites des député(e)s européen(ne)s et celui de l'association VoteWatch.

### Explication des critères

**Permanence locale** : cet indicateur, rempli à partir des informations renseignées sur les sites internet des eurodéputé(e)s, est un des critères permettant d'estimer la présence du/de la député(e) dans la circonscription où il /elle a été élu(e).

**Activité parlementaire** : Chaque député(e) européen(ne) est membre d'une ou plusieurs commissions parlementaires, chacune spécialisée dans des domaines particuliers. Elles se réunissent une à deux fois par mois pour élaborer des propositions législatives. Il existe également des commissions temporaires (d'enquête ou spéciales) qui sont également renseignées sur les fiches pour les député(e)s qui y siègent. Seules les commissions dont les député(e)s sont membres sont indiquées, avec les informations provenant du site du Parlement européen (décembre 2018).

**Le taux de participation** aux votes en commission parlementaire et séance plénière est un critère statistique basé sur les données de VoteWatch de décembre 2018. Il est établi selon les enregistrements des appels nominaux au Parlement européen (cf. la méthodologie de VoteWatch ici : <https://www.votewatch.eu/blog/guide-to-votewatcheu>).

La rubrique **Propositions législatives rapportées** rassemble les textes présentés au Parlement européen par le/la député(e) en tant que rapporteur nommé(e) au sein de la Commission parlementaire compétente sur le sujet. Le/la rapporteur accompagne un texte tout au long du processus législatif : il/elle rédige le rapport sur la proposition de la Commission européenne, y ajoute des amendements, etc. Le rapport est par la suite adopté par la Commission parlementaire, puis en session plénière. Les informations sur les propositions rapportées datent du 1<sup>er</sup> mars 2019 et proviennent du site du Parlement européen.

Dans le cas où un(e) député(e) a produit plus de 3 rapports, le nombre réel de ces rapports est indiqué, en revanche une reformulation des noms de rapports est faite pour des raisons de lisibilité de la fiche.

Les **Propositions législatives suivies** reflètent le suivi d'une proposition législative par le / la rapporteur dit « fictif », nommé par son groupe politique pour représenter le point de vue du groupe, ainsi que pour rechercher un compromis en négociant avec d'autres groupes politiques. Les informations sur les propositions rapportées datent du 1<sup>er</sup> mars 2019 et proviennent du site du Parlement européen. Dans le cas où un(e) député(e) a produit plus de 3 rapports, le nombre réel de ces rapports est indiqué, en revanche une reformulation des noms de rapports est faite pour des raisons de lisibilité de la fiche.

La rubrique de la **participation au Parlement** est composée de plusieurs indicateurs.

Les **déclarations écrites** portent sur des sujets relevant des compétences de l'Union européenne. Elles sont présentées par au plus 5 députés européens et sont soumises à l'ensemble des député(e)s. Si la déclaration recueillie une majorité de signatures, elle devient un acte officiel du Parlement et est alors transmise aux destinataires qu'elle mentionne. Les informations sur les propositions rapportées datent de décembre 2018 et proviennent du site du Parlement européen.

Les **déclarations orales (questions orales)** sont des questions adressées par des parlementaires aux autres institutions (Commission européenne, Conseil des ministres, etc.). Elles peuvent être déposées par une commission parlementaire, un groupe politique ou un groupe d'au moins 38 député(e)s. Les informations sur les propositions rapportées datent de décembre 2018 et proviennent du site du Parlement européen.

Les **interventions en séance plénière** reflètent le nombre de fois que le/la député(e) a pris la parole lors d'une session plénière, ainsi que ses explications de vote (orales et écrites). Les chiffres proviennent du site de VoteWatch à la date de décembre 2018 (cf. la méthodologie de VoteWatch ici : <https://www.votewatch.eu/blog/guide-to-votewatcheu>).

Enfin, la fiche de chaque député(e) comporte les informations sur sa prise de position lors d'un des 19 votes clés de la mandature, sélectionnés par les bénévoles du Mouvement Européen. Une fiche détaillée est par ailleurs consacrée au détail de chaque vote et ses enjeux.

#### A noter :

Veillez noter que cette fiche ne contient que l'information factuelle et quantitative disponible sur les sites du Parlement Européen, les sites des député(e)s européen(ne)s et de l'association VoteWatch. Le Mouvement Européen est convaincu que le travail des eurodéputé(e) ne se limite pas aux activités mesurées par les indicateurs statistiques ci-dessus. Ce travail est composé de nombreuses autres activités comme le travail dans les circonscriptions, la participation aux événements et rencontres avec les citoyens, etc. Ces informations se trouvent sur les sites internet des eurodéputé(e)s. Le Mouvement Européen encourage les utilisateurs de ces fiches à compléter leur analyse avec d'autres éléments plus qualitatifs.

Si vous constatez une erreur factuelle dans les informations présentées, nous vous prions de bien vouloir contacter [yana@mouvement-europeen.eu](mailto:yana@mouvement-europeen.eu). Après vérification, toute erreur sera corrigée aussitôt que possible.